



**Conseil Municipal du 15 Mai 2023  
DELIBERATION N° 2023 – 38**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 4 mai 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Monsieur CLAVAGUERA Marcel à Monsieur OLIVE Robert  
Madame SERRANO Corinne à Monsieur GIRBAL Alain  
Monsieur FERNANDEZ Alain à Madame TORRES Sylvie  
Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André  
Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette  
Monsieur KOHLER Eddy à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

**REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL  
« LA LLOSA » AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu la délibération du 05 juillet 2011 portant création du budget annexe du « La Llosa »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Au 31 décembre 2022, l'excédent constaté au budget annexe « La Llosa » s'élève à 521.905,25 €

Monsieur le Maire propose de reverser l'excédent du budget « La Llosa » au budget communal 2023, par l'émission d'un mandat sur le budget « La Llosa » au compte 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal et d'un titre sur le budget principal au compte 7551 Excédent des budgets annexes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le reversement de l'excédent du budget du lotissement au budget communal.

**APPROUVE** le montant de ce reversement pour la somme de 521.905,25 €

**DIT QUE** la dépense est prévue au budget annexe du « La Llosa » au compte 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes.

**VOTE :**      22      **POUR :**      22      **CONTRE :**      **ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie ([www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)) : 17 mai 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois. Le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-André MAGDALOU

